

Département
Département de la Seine et Marne
Ville ou Commune
de SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS DEUXIEME
TRIMESTRE 2021**

du 01/04/2021 au 30/06/2021

Le présent registre contenant 27 pages, a été coté et paraphé par Nous,
Monsieur GOUROVITCH Gérard,

- (1) Maire de la Ville ou de la Commune
 Agent de la Ville ou de la Commune, par délégation du Maire

A SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

le 01 JUL. 2021

Signature,



LE MAIRE

Gérard GOUROVITCH

(1) Cocher la case correspondante

TABLE DES MATIERES

DELIBERATIONS

- Compte administratif 2020 budget commune	p 1
- Compte de gestion 2020 commune	p 2
- Taux des taxes communales	p 3
- Budget primitif 2021 budget communal principal	p 4
- Compte administratif 2020 logements sociaux champagne	p 5
- Compte de gestion 2020 logements sociaux champagne	p 6
- Budget primitif 2021 logements sociaux champagne	p 7
- Affectation du résultat budget logements Champagne	p 8
- Compte administratif 2020 logements sociaux grande couture	p 9
- Compte de gestion 2020 logements grande couture	p 10
- Budget primitif 2021 logements grande couture	p 11
- Affectation du résultat logements grande couture	p 12
- Compte administratif 2020 abords du collège	p 13
- Compte de gestion 2020 abords du collège	p 14
- Budget primitif 2021 abords du collège	p 15
- Affectation du résultat abords du collège	p 16
- Emprunt auprès de la caisse régionale du crédit agricole pour le financement voirie	p 17
- Dépenses fêtes et cérémonies à imputer au compte 6232	p 18
- Avenant n°3 convention crèche	p 19
- Règlement intérieur du gymnase	p 20
- Règlement intérieur de la salle multiactivités	p 21
- Adhésion au fonds de solidarité logement 77	p 22

ARRETES

- Instauration zones 30 quartiers EST de la commune	p 23 et 24
- Interdiction accès fonds jardin espace François Mitterrand	p 25
- Nomination des Présidents bureaux vote 1 ^{er} tour élections régionales et départementales	p 26

DECISION

- Réquisition à la comptable publique de paiement heures supplémentaires	p 27
--	------

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°12/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etalent présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire quitte la séance et passe la parole à Madame PERROT qui prend la présidence de séance.

A la présentation du compte administratif 2020, il apparaît un excédent de fonctionnement d'un montant de 300 365,02 €, et déficit d'investissement de 120 582,85 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte administratif 2020.

Vote pour 20, 5 contre Mme TWARDAWA, Mme CORÉ, Mr FISCHER, Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, une abstention Mr TRECUL.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°13/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE

Après comparaison du compte de gestion de l'année 2020, adressé par la Trésorerie de Chelles, avec le compte administratif de la même année,
Vu les résultats identiques des deux comptes,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte de gestion 2020

Vote pour 20, 5 contre Mme TAWARAWA, Mme CORÉ, Mr FISCHER, Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, une abstention Mr TRECUL.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°14/2021

Date de convocation : 15 avril 2021
Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Étaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBOULLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : TAUX DES TAXES COMMUNALES

A compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de taxe foncière. Le taux départemental vient s'additionner au taux départemental, ce taux majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence.

Ce nouveau taux sera soumis à un coefficient correcteur définitif qui figurera sur l'état des bases prévisionnelles (état 1259).

La municipalité s'est engagée à ne pas augmenter le taux des taxes communales. Elle vous propose les mêmes taux que pour l'année 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE les taux suivants :

- ↳ Taxe foncier bâti **33,21 % + 18% (taux départemental) = 51,21%**
- ↳ Taxe foncier non bâti **72,06 %**

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,
[Signature]
Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210422-14-2021-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°15/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL

Vu l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 3 750 196,02 € et en section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 972 046,84 €.

Vote pour 21, 5 contre Mme TAWARDAWA, Mme CORÉ, Mr FISCHER, Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, une abstention Mr TRECUL.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°16/2021

Date de convocation : 15 avril 2021
Date d'affichage : 15 avril 2021
Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOGEMENTS SOCIAUX CHAMPAGNE

Monsieur le Maire quitte la séance et passe la parole à Madame PERROT qui prend la présidence de séance.

A la présentation du compte administratif 2020, il apparaît un excédent de fonctionnement d'un montant de 25 742,41 €, et déficit d'investissement de 17 766,85 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte administratif 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

[Handwritten signature]
Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210422-16-2021-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°17/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT,

Vote pour 20, 5 contre Mme TAWARDAWA, Mme CORÉ, Mr FISCHER, Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, une abstention Mr TRECUL.

Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020 LOGEMENTS SOCIAUX CHAMPAGNE

Après comparaison du compte de gestion de l'année 2020, adressé par la Trésorerie de Chelles, avec le compte administratif de la même année,

Vu les résultats identiques des deux comptes,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte de gestion 2020

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°18/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Étaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MÀNASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LBOULLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT,

Vote pour 20, 5 contre Mme TAWARDAWA, Mme CORÉ, Mr FISCHER, Mr LBOULLENGER, Mr SAILLARD, une abstention Mr TRECUL.

Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 LOGEMENTS SOCIAUX CHAMPAGNE

Vu l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le budget primitif 2021 des logements sociaux Champagne qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 34 628,56 € et en section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 40 766,85 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°19/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOGEMENTS CHAMPAGNE

Considérant le déficit de clôture de la section d'investissement pour 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

DECIDE d'affecter à l'article 1068 du budget primitif 2020 la somme de 17 766,85 € en section d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°20/2021

Date de convocation : 15 avril 2021
Date d'affichage : 15 avril 2021
Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etalent présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDÉRIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LÉBOULLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DÛQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Monsieur le Maire quitte la séance et passe la parole à Madame PERROT qui prend la présidence de séance.

A la présentation du compte administratif 2020, il apparaît un excédent de fonctionnement d'un montant de 18 712,81 €, et déficit d'investissement de 3 698,31 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte administratif 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°21/2021

Date de convocation : 15 avril 2021
Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LÉBOULLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020 LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Après comparaison du compte de gestion de l'année 2020, adressé par la Trésorerie de Chelles, avec le compte administratif de la même année,
Vu les résultats identiques des deux comptes,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte de gestion 2020

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,


Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°22/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Étaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERRÔT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LÉBOULLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERRÔT

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Vu l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le budget primitif 2021 des logements sociaux Grande couture qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 25 993,50 € et en section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 7 558,31 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210422-22-2021-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°23/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMÉGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LBOULLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Considérant le déficit de clôture de la section d'investissement pour 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

DECIDE d'affecter à l'article 1068 du budget primitif 2020 la somme de 3 698,31 € en section d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°24/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etalent présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT , Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ABORDS DU COLLEGE

Monsieur le Maire quitte la séance et passe la parole à Madame PERROT qui prend la présidence de séance.

A la présentation du compte administratif 2020, il apparaît un excédent de fonctionnement d'un montant de 215 409,34 €, et déficit d'investissement de 58 924,01 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte administratif 2020.

Vote pour 20, 5 contre Mme TWARDAWA, Mme CORÉ, Mr FISCHER, Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, une abstention Mr TRECUL.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210422-24-2021-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°25/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Étaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020 ABORDS DU COLLEGE

Après comparaison du compte de gestion de l'année 2020, adressé par la Trésorerie de Chelles, avec le compte administratif de la même année,

Vu les résultats identiques des deux comptes,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte de gestion 2020

Vote pour 20, 5 contre Mme TAWARDAWA, Mme CORÉ, Mr FISCHER, Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, une abstention Mr TRECUL.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°26/2021

Date de convocation : 15 avril 2021
Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etalent présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LÉBOULLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 ABORDS DU COLLEGE

Vu l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le budget primitif 2021 des abords du collège qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 251 485,33 € et en section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 250 119,34 €.

Vote pour 21 5 contre Mme TAWARDAWA, Mme CORÉ, Mr FISCHER, Mr LÉBOULLENGER, Mr SAILLARD, une abstention Mr TRECUL.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210422-26-2021-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°27/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ABORDS DU COLLEGE

Considérant le déficit de clôture de la section d'investissement pour 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter à l'article 1068 du budget primitif 2020 la somme de 58 924,01 € en section d'investissement.

Vote pour 20, 5 contre Mme TAWARAWA, Mme CORÉ, Mr FISCHER, Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, une abstention Mr TRECUL.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210422-27-2021-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°28/2021

Date de convocation : 15 avril 2021
Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Étaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DETRAVAUX DE VOIRIE

Vu les articles L 2331-8 et L 2337-3 du code général des collectivités territoriales, Mr GOUROVITCH rappelle que pour financer les travaux de voirie 2021 il est nécessaire de recourir à un financement d'un montant total de 150 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de contracter, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

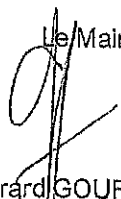
Montant : 150 000 € (euros) Durée : 15 ans Taux fixe : 0,53 %
Amortissement progressif et intérêts dégressifs
Périodicité trimestrielle
Frais de dossier de 150 €

AUTORISE le maire à signer le contrat définitif et tous documents relatifs au prêt qui seront transmis par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie.

Vote pour 24, 2 contre Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, une abstention Mr TRECUL

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210422-28-2021-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°29/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Étaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : DEPENSES FETES ET CEREMONIES A IMPUTER AU COMPTE 6232

Vu le décret n°2016-33 du 26 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiements émis pour le règlement des dépenses publiques,

A la suite de la demande faite par Madame la Trésorière de CHELLES et conformément à l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales, il est demandé l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies »,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

PROPOSE que soient prise en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, et les diverses prestations cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,

Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présentes offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), récompenses sportives ou culturelles, ou lors de réceptions officielles,

Le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,

Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations,

Les feux d'artifices, concerts, animations, sonorisation et autres spectacles.

AFFECTE les dépenses suscitées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210422-29-2021-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°30/2021

Date de convocation : 15 avril 2021
Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DÙQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LÉBOULLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT/INVESTISSEMENT DES MULTI-ACCUEILS

Vu la convention de partenariat signée le 3 décembre 2019 entre la commune de Saint-Germain-sur-Morin et la Communauté de communes du pays Créçois qui fixe la participation financière de la commune pour le maintien l'accueil des enfants de Saint-Germain-sur-Morin dans les structures multi-accueils,
Vu les articles 4 et 5 de ladite convention qui prévoient les modalités de modification de la convention,
Vu le courrier du 24 février 2021 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie actant le montant de la participation de la commune pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat entre la commune de Saint-Germain-sur-Morin et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie pour la participation financière aux frais de fonctionnement/investissement des multi-accueils.

Vote pour 26, 1 abstention Mr TRECUL.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210422-30-2021-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°31/2021

Date de convocation : 15 avril 2021
Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaiant présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LBOULLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU GYMNASE

Considérant que les activités pour l'organisation desquelles les associations peuvent accéder aux locaux municipaux sportifs doivent revêtir un caractère culturel, sportif, social et socio-éducatif,

Considérant que le respect des installations, du matériel, nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité,

Vu le projet de règlement intérieur,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de règlement Intérieur du gymnase municipal,

AUTORISE Monsieur le maire à le signer.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210422-31-2021-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°32/2021

Date de convocation : 15 avril 2021
Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Étaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE MULTIACTIVITES

Considérant que les activités pour l'organisation desquelles les associations peuvent accéder aux locaux municipaux sportifs doivent revêtir un caractère culturel, sportif, social et socio-éducatif,

Considérant que le respect des installations, du matériel, nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité,

Vu l'avis favorable en date du 21 janvier 2021 de la commission de sécurité d'arrondissement à la réception des travaux,

Vu l'arrêté municipal n°37/2021 du 27 janvier 2021 d'autorisation d'ouverture au public de la salle Multi-activités

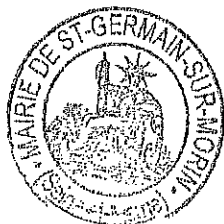
Vu le projet de règlement intérieur,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de règlement intérieur de la salle multi-activités,

AUTORISE Monsieur le maire à le signer

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents



[Signature]
Le Maire,
Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210422-32-2021-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°33/2021

Date de convocation : 15 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Voitants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux avril le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etalent présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, BELABED, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PERROT

OBJET : ADHESION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 77

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 qui a donné pleine compétence aux Départements en matière de fonds de solidarité logement (FSL),

Considérant que le FSL intervient auprès des ménages en difficulté au moyen d'aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, premier loyer, frais d'installation, garantie aux impayés de loyer et dette de loyer) tant dans le parc privé que public,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

Autorise Monsieur le Maire à signer pour l'année 2021 la convention avec le Département de Seine et Marne qui définit les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité Logement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210422-33-2021-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Morin,

ARRETE N°75/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6
Vu les articles L.411-1 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation routière
Vu les articles R.110-2 et R.441-4 du Code de la route relatifs à la fixation du périmètre et de l'aménagement des zones « 30 » ;
Vu l'instruction Interministérielle du 13 août 1977 sur la signalisation des routes et autoroutes modifiées et complétées

Considérant la circulation automobile de transit depuis la rue de la Gare (RD8E) et la rue Louis Douvizie (RD8A) venant traverser le secteur sud de la commune pour rejoindre le centre-ville, la rue de Paris (RD934) et la rue de Melun (RD436)

Considérant les comptages routiers effectués rue de la Gare et Rue Louis Douvizie du 14 au 20 janvier 2021 par les services de L'Agence Routière Départementale de VILLENROY (77).

Considérant la présence de nombreuses habitations tant collectives qu'individuelles situées sur ce même secteur.

Considérant la présence, de la gare SNCF, du marché qui a lieu deux fois par semaine ainsi que de commerces situés rue du Marché constituant autant de points de regroupement et de fréquentation piétons.

Considérant la nécessité d'apaiser la vitesse de circulation des véhicules dans l'ensemble de ce secteur

A R R E T E

Article 1 : La réglementation de la circulation est modifiée et complétée par l'instauration d'une zone « 30 ». La vitesse des véhicules est limitée à 30km/h. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation mise en place aux endroits appropriés.

Article 2 : La zone « 30 » est instaurée à l'intérieur d'un périmètre comprenant les voies suivantes :

- Rue de la Champagne.
- Rue Louis Douvizie dans sa partie comprise entre l'intersection de la rue de la Champagne et l'intersection d'avec la de la rue de Melun.
- Rue des Frères Bugaud
- Rue de la Gare
- Rue Gaston Chemin
- Rue du Marché
- Rue Mondet
- Rue des Noues
- Rue des Prés
- rue des Quatre vents
- Impasse du Clos Macquart
- Impasse du clos des Rhesnes

Article 3 : toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes à l'exception de la rue des Voyeux dans sa portion comprise entre l'intersection d'avec la rue de Paris et l'Impasse des Lilas qui demeure à sens unique de circulation pour tous les véhicules, cycles compris.

Article 4 : les dispositions du présent arrêté annulent et remplacent les prescriptions antérieures concernant la réglementation de la circulation des véhicules dans la voie définie par le périmètre zone « 30 ».

Article 5 : le présent arrêté entrera en vigueur à la mise en place de la signalisation routière par les services techniques.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN
Monsieur le commandant de la Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie de CRECY-LA-CHAPELLE
Monsieur le responsable de la police municipale
Monsieur le responsable des services techniques

Sont chargés chacun en ce qui les concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté ;

Article 7 : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de MELUN si 43, avenue du Général de Gaulle. Case postale 8630 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois valant décision implicite de rejet) ;

Fait à SAINT GERMAIN SUR MORIN, le quatre mai deux mille vingt et un



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Morin,

ARRETE N°82/2021

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6
Considérant qu'un pan du mur délimitant le bâtiment de la ferme des religieux et le jardin potager s'est écroulé qu'in convient donc d'établir un périmètre de sécurité afin de prévenir tout incident,

ARRETE

Article premier : A compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre l'accès à l'arrière du bâtiment de la ferme des religieux est interdit.

Article 2 : Les services techniques communaux sont chargés de la signalisation de la présente disposition.


Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Melun situé 43 rue du Général de Gaulle Case postale 8630 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Police municipale, aux services techniques municipaux.

Fait à SAINT GERMAIN SUR MORIN, le quatorze mai deux mille vingt-et-un.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Morin,

N°98-2021

Vu le code électoral et notamment son article 43,
Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

ARRETE

Article premier : Les adjoints et conseillers municipaux de la commune dont les noms suivent sont désignés pour assurer les fonctions de Président de bureau de vote le dimanche 20 juin 2021 date du premier tour.

Elections régionales

- 1^{er} bureau : Mr Olivier LAMÉ
- 2^{ème} bureau : Mr Julien GAILLARD
- 3^{ème} bureau : Mr Philippe LOPES DUQUE

Elections départementales

- 1^{er} bureau : Mr Loïc GUIBERT
- 2^{ème} bureau : Mme Christine PERROT
- 3^{ème} bureau : Mr Michel ROBBE

Article 2 : Monsieur le Directeur des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Melun situé 43 rue du Général de Gaulle Case postale 8630 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Fait à SAINT GERMAIN SUR MORIN, le onze juin deux mille vingt-et-un.



Le Maire,

[Signature]
Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210611-98-2021-AR
Date de réception préfecture : 14/06/2021

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Morin,

DECISION N° 06/2021

Vu la notification par laquelle la Trésorière l'a informé de sa décision de suspendre le paiement des heures supplémentaires de Mr Sylvain BOUCHON chef de Police, de Monsieur Hervé MENANT responsable des services techniques, et de Madame Frédérique FLAMANT responsable de l'Agence postale de Saint-Germain-sur-Morin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1617-3 ;

Considérant que la décision susvisée est fondée sur une délibération incomplète du conseil municipal, mais que s'agissant de ces trois fonctionnaires territoriaux, la réalité du service fait nécessite le règlement des heures supplémentaires,

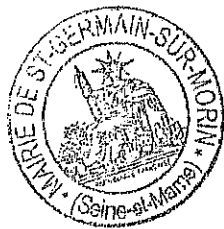
Considérant que les fonds communaux sont disponibles au chapitre 012,

DECIDE

Article premier : Madame la Trésorière de la commune de SAINT GERMAIN SUR MORIN est requise de procéder au paiement du mandat n°811 émis le 10/06/2021 sur l'article 64111 du budget communal de l'exercice 2021.

Article 2 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à Madame la Trésorière chargée de son exécution, à Monsieur le Sous-Préfet de TORCY.

Fait à SAINT GERMAIN SUR MORIN, le vingt-deux juin deux mille vingt-et-un.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20210622-06D-2021-AR
Date de réception préfecture : 22/06/2021